

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-195 du 25 Mai 1983

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel, de
l'intérim du Camarade David Douwa
GBAGUIDI, Ministre de la Jeunesse et des
Sports pour compter du 25 Mai 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 25 Mai 1983, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique
et Professionnel assure l'intérim du Ministre de la Jeunesse et
des Sports pendant l'absence du Camarade David Douwa GBAGUIDI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Mai 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 MJS-MEMGTP
6 PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-